



Assemblée générale

Distr. limitée
24 juin 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-sixième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Allemagne, Argentine, Autriche, Chili, Colombie*, Croatie*, Danemark*, Espagne*,
Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande*, France, Grèce*, Guatemala*, Hongrie*,
Irlande, Italie, Lituanie*, Malte*, Nouvelle-Zélande*, Norvège*, Pays-Bas*, Pologne*,
Portugal*, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord, Slovaquie*, Slovénie*, Suède*, Suisse*, Uruguay*:
amendement au projet de résolution A/HRC/26/L.20/Rev.1**

26/...

Protection de la famille

Remplacer le paragraphe 1 par le libellé suivant:

1. *Décide* d'organiser, à sa vingt-septième session, une table ronde sur la protection de la famille et de ses membres, afin d'examiner la mise en œuvre des obligations que les dispositions pertinentes du droit international relatif aux droits de l'homme imposent aux États et de débattre des difficultés et des meilleures pratiques recensées à cet égard, en ayant à l'esprit que la famille revêt des formes différentes selon les systèmes culturels, politiques et sociaux;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

